

FICHE-CURSUS

Département : Danse

Discipline : Anatomie

Cette fiche-cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'anatomie Pour les danseurs en DEC (Diplôme d'Etudes Chorégraphiques) au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

En cours de recrutement

Organisation de l'Unité de Valeur Anatomie

Dans le cadre du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC)

Durée : 1 an.

Conditions d'accès : UV obligatoire délivrée dans le cadre du D.E.C, accessible à partir du 3^{ème} Cycle Spécialisé.

Volume horaire : 17 heures annuelles.

17 heures annuelles dans le cadre du CPES (Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur).

Evaluation :

Validation de l'UV par contrôle continu (évaluation écrite ou orale à la fin de chaque période concernant un thème abordé), mention Assez Bien, Bien ou Très Bien.

Possibilité d'effectuer une 2^{ème}, voir une 3^{ème} année dans leur intégralité si l'UV n'est pas obtenue en fin de première année.

Un élève redoublant doit suivre l'intégralité des heures de cours et d'évaluations.